

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

du 28/01/82
DECRET N° 82/101 /MTPS/DGTFP-DFF-2103
Accordant une bonification de deux (2)
échelons à Monsieur BOKATOLA Jean Emmanuel,
Administrateur de 3° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u la Loi 25/80 du 13 Novembre 1960 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1962 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62/130/ME du 9 Mai/fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des Cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la Catégorie A1 ;
(/u le Décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;
(/u le Décret n°67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n°79/154 du 4/4/1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n°80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n°4350 du 7 Juillet 1981 autorisant Monsieur BOKATOLA Jean Emmanuel, Administrateur des SAF à se rendre en France ;
(/u le Décret n°81/019 du 26 Janvier 1981 portant promotion au titre de l'année 1980 des Administrateurs des SAF (Travail et Administration Générale)

D.B.

D.C.F.

51

DECRETE :

Article 1er. - En application des dispositions du Décret n°62/126 du 29/12/62 susvisé, Monsieur BOKATOLA Jean Emmanuel, Administrateur de 3° échelon, indice 1010 des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des S.F en service au Secrétariat Général au Plan à Brazzaville, titulaire du Doctorat de III^e Cycle en Economie du Développement délivré par l'Université de Clermont I (France), qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé au 5° échelon de son grade. indice 1190 - ACC - Néant.

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 05 Novembre 1979 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 28 Janvier 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE,

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA -

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Bernard COMBO MATSICOM -

- LEKOUNDZOU-Itihi Ossotoumba -

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP, DFP 3
- DB 3
- DCF 1
- MINI-PLAN 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2